



ETUDES DE RECHERCHES DES SITES ET FAISABILITE DES CET SUR LES ILES DE HUAHINE, TAHAA ET MAUPITI POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PHASE 1B : Recherches de sites TAHAA

ETUDE n°2026 19 DEC

Août 2019

Table des matières

Table des figures	4
1 - Contexte	5
2 - Caractérisation des îles.....	7
2.1. Tahaa	7
2.2. La climatologie	7
2.3. La géologie	8
3 - Zonages et recensement des contraintes.....	9
3.1. Rappel des besoins.....	9
3.2. Inventaire des contraintes principales.....	9
3.2.1. Zone présentant des caractéristiques géologiques ou topographiques inadaptées	9
3.2.2. Zones réservées à l'alimentation en eau potable	11
3.2.3. Les zones protégées.....	11
3.2.4. Zones agricoles.....	12
3.2.5. Zone d'habitation et touristique	12
3.2.6. Contraintes aéroportuaires.....	12
3.2.7. Contraintes foncières.....	13
3.2.8. Les contraintes réglementaires	13
4 - Identifications des sites potentiels	15
5 - Analyse multicritère	19
5.1. Méthodologie.....	19
5.2. Les sites identifiés	20
5.3. Conclusion	25
5.4. Suite à donner	27
Liste des annexes.....	28

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Tahaa.....	7
Figure 2: Carte géologique de Tahaa (<i>Atlas de Polynésie française</i>)	8
Figure 3: Carte des pentes de Tahaa.....	10
Figure 4: Périmètre (rayon 5 km) défavorable à l’implantation d’un CET par rapport à l’aéroport de Raiatea.	13
Figure 5: Parcelles identifiées	16
Figure 6: Tableau des parcelles identifiées lors de la première analyse	17
Figure 7: localisation des parcelles potentielles	21
Figure 8: Site de Hipu	22
Figure 9: Site d’Utune	24
Figure 10: Comparaison des sites selon les 4 familles de critère	26

1 - CONTEXTE

La Communauté de Commune Hava'i (CCH) des îles sous le Vent exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets pour les 24 844 habitants des communes de son territoire.

Afin de gérer au mieux cette extension, la CC Hava'i a réalisé un Plan de Gestion des Déchets (PGD) qui lui permet :

- de disposer d'un retour critique sur l'organisation actuelle de la gestion des déchets sur les différentes îles (collecte et traitement),
- d'identifier et choisir les pistes d'optimisation adaptées au contexte insulaire, aux besoins des habitants et aux moyens des services municipaux,
- de retenir le scénario futur en matière de gestion des déchets et de statuer sur la nouvelle organisation à adopter de façon à atteindre les objectifs fixés.

A l'heure actuelle, seule l'île de Raiatea dispose d'un site potentiel pour la réalisation d'un CET sur la zone de Faaroa.

Devant le constat dressé dans le cadre de l'élaboration du PGD, la CC Hava'i souhaite donc faire réaliser des études permettant d'identifier des sites pour l'implantation de CET sur les îles de Huahine, Tahaa et Maupiti, permettant ainsi de répondre aux objectifs techniques, environnementaux et sanitaires de l'élimination de ses déchets.

Ces études consistent à définir les points suivants pour chaque secteur d'étude :

- Phase 1A : Etat initial et estimation des besoins en surface pour chaque île,
- Phase 1B : Recherche de site sur chaque île,
- Phase 2 : Etudes de faisabilité sur un site par île

Le présent rapport concerne la phase 1B. Il présentera les critères choisis pour la sélection des zones, les zones ainsi identifiées et la comparaison multicritères des sites potentiels pour chaque île.

L'objectif de cette phase est de retenir un site par île qui sera étudiée plus en détail en étude de faisabilité (phase 2).

Afin de faciliter l'utilisation du rapport, un rapport a été émis par île. Le présent rapport concerne l'île de **TAHAA**.

2 - CARACTERISATION DES ILES

2.1. TAHAA

L'île de Tahaa (fig1) présente une superficie de 88km² et une forme circulaire entaillée dans sa partie sud par quatre baies, celle de Hurepiti, Apu, Haamene et Faaaha. Si le sommet principal (Ohiti) n'atteint que 590 m, les crêtes qui l'entourent dépassent assez souvent les 400 m.



Figure 1: Tahaa

2.2. LA CLIMATOLOGIE

Les îles Sous-le-vent bénéficient d'un climat de type tropical océanique, chaud et humide, avec deux saisons bien marquées (saison chaude et humide de novembre à avril et saison sèche et plus fraîche de mai à octobre). Les conditions climatiques varient localement sous l'influence

du relief et des vents dominants. Ces îles sont principalement exposées aux vents de l'est, l'alizé.

Les précipitations jouent également un rôle majeur dans l'exploitation d'un CET. En effet, le CET génère des lixiviats issus de la percolation des eaux de pluie et de ruissellement à travers les déchets. La quantité de lixiviat sera donc plus importante pour les sites exposés à l'est.

Sur Tahaa, la pluviométrie atteint en moyenne 2720 mm par année (données pluviométriques entre 1971 et 2000, Atlas climatologique de la Polynésie française).

2.3. LA GEOLOGIE

D'après la carte géologique du BRGM de 2001 (fig 2), Tahaa est constituée d'un bouclier basaltique alcalin qui s'est édifié avant celui de Raiatea. Cette île a été affectée par des effondrements d'origine gravitaire formant les baies de Haamene et de Faaaha. Le premier fait apparaître la caldeira de Hurepiti et de Apu au sud-ouest. Cette caldeira est partiellement recoupée et prolongée à l'est par la caldeira de Haamene et de Faaaha.

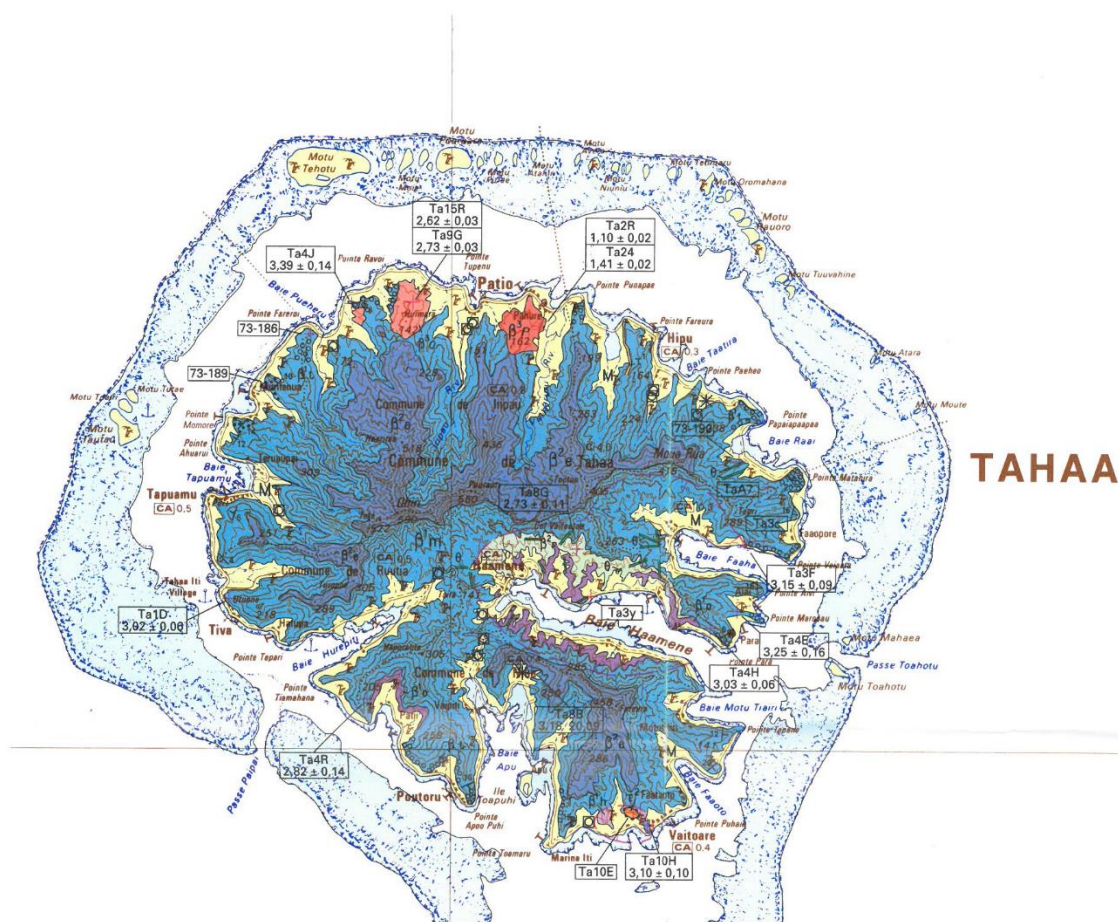


Figure 2: Carte géologique de Tahaa (Atlas de Polynésie française)

3 - ZONAGES ET RECENSEMENT DES CONTRAINTES

Cette partie rappellera dans un premier temps les besoins en surfaces nécessaires à l'implantation d'un CET sur Tahaa. Dans un second temps, elle présentera les différents paramètres qui auront permis de sélectionner et de proposer les sites potentiels auprès du comité et des élus.

3.1. RAPPEL DES BESOINS

A l'issue de la première phase de l'étude, des surfaces minimales pour la mise en place des CET de catégories 2 et 3 ont été évaluées selon deux scénarii :

- Variante haute (la totalité des déchets est enfouie)
- Variante basse (projet d'incinérateur sur Raiatea pris en compte)

Les surfaces nécessaires à l'implantation de CET sur Tahaa sont de 0,75 ha pour la variante basse et 1,7 ha pour la variante haute.

La recherche de site s'orientera en priorité sur la surface déterminée en variante haute. L'objectif est d'identifier les parcelles pouvant accueillir soit les surfaces estimées en variante basse, soit les surfaces estimées en variante haute.

En fonction de la topographie des terrains pressentis, ces surfaces pourraient être majorées jusqu'à 100%.

3.2. INVENTAIRE DES CONTRAINTES PRINCIPALES

L'inventaire des contraintes a pour rôle d'établir les paramètres qui permettront de présélectionner les sites potentiels. Ces sites seront présentés auprès de la CCH.

3.2.1. ZONE PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES OU TOPOGRAPHIQUES INADAPTEES

Les secteurs à pente forte (>30%) (fig 3) et/ou à substratum rocheux affleurant devront être évités. Ce genre de topographie rend les conditions d'installation et d'exploitation difficiles et coûteuses.

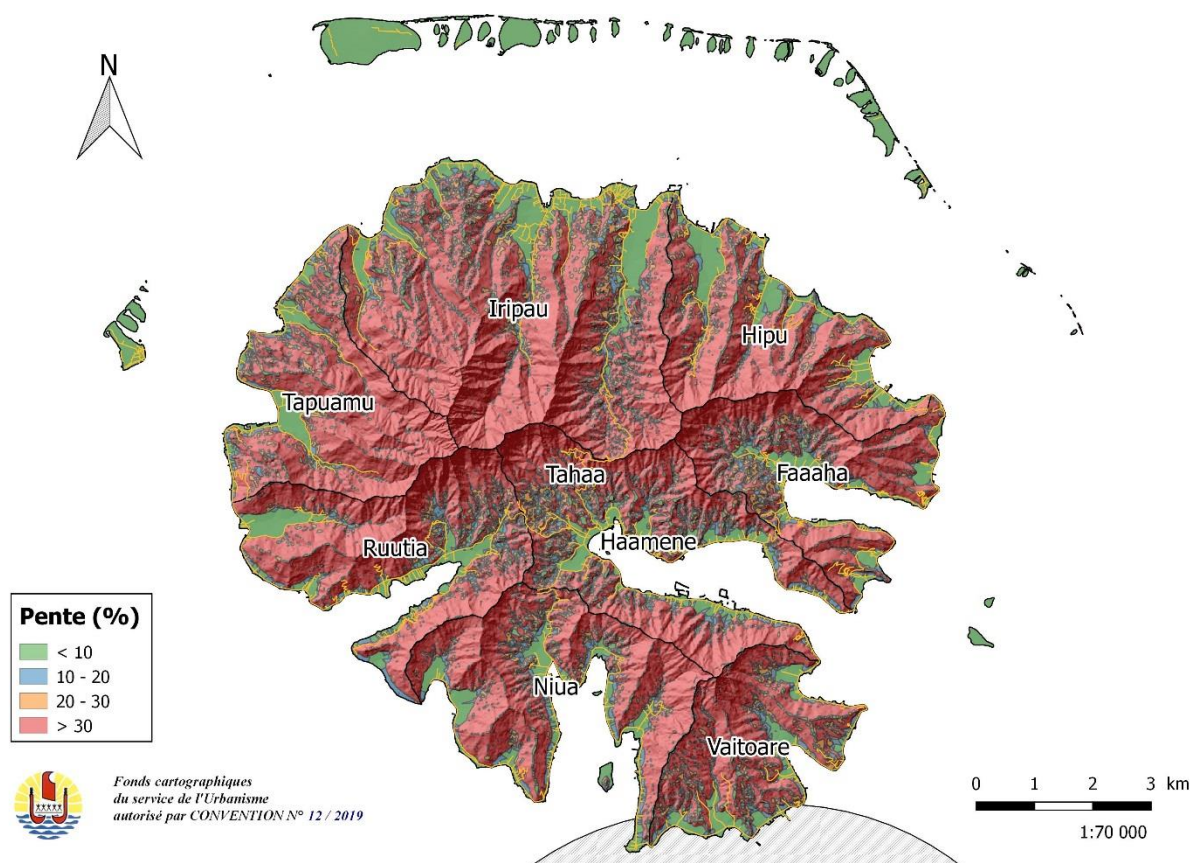


Figure 3: Carte des pentes de Tahaa

Par ailleurs, l'Arrêté n°1061 CM du 21 août 2002 définissant les conditions techniques d'aménagement et d'exploitation des installations d'élimination des déchets ultimes de catégories 2 et 3 dans les archipels des Australes, des îles Sous-le-Vent, des Marquises, des Tuamotu et des Gambier, impose que le sous-sol de la zone à exploiter doit constituer une barrière de sécurité passive qui doit permettre à long terme, d'assurer la préservation de la pollution des sols, des eaux souterraines et de surface par les déchets et lixiviats.

Cette barrière doit constituer par la catégorie 2, une perméabilité (K) inférieure à 10^{-6} m/s sur 5 mètres. Dans le cas où le substratum du site ne présenterait pas les caractéristiques énoncées précédemment, un renforcement de la barrière passive avec des matériaux compactés d'une épaisseur de 0,50 mètre et présentant une perméabilité (K) inférieure à 10^{-7} m/s sera nécessaire.

3.2.2. ZONES RESERVEES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les centres d'enfouissement techniques génèrent des lixiviats issus de la percolation des eaux de pluie et de ruissellement à travers les déchets. Ces effluents sont riches en éléments polluants. Ils doivent donc être captés et épurés avant rejet dans le milieu naturel pour éviter le transfert de pollution notamment vers des zones de production d'eau potable.

Afin d'éviter tout risque de contamination, le choix du site de stockage se fera donc sur des secteurs exempts de forages ou captages dédiés à l'alimentation en eau potable en aval du site pressenti.

Remarques : Les ressources en eau exploitées à l'heure actuelle par les Communes sont répertoriées. Cependant, des doutes subsistent concernant l'exploitation de captages privés non répertoriés sur les documents communaux.

3.2.3. LES ZONES PROTEGEES.

Du fait de leurs caractéristiques environnementales et culturelles, les zones protégées seront écartées des zones potentielles pour l'installation des sites.

Une bibliographie a été réalisée auprès de différents organismes :

- La sollicitation de la Société d'ornithologie de Polynésie a permis de constater qu'aucune zone importante de protection des oiseaux n'a été identifiée sur Huahine.
- Les cartes transmises par la Direction de la Culture et du Patrimoine (disponible en *annexe 1*) ont permis d'identifier et de vérifier qu'aucun site patrimonial n'était localisé sur les surfaces potentielles.
- Cependant, il faut noter que les zones environnementales protégées n'ont actuellement pas été localisées. L'absence de retour de la Diren n'a pas permis d'identifier l'existence de ces zones. La réception des données de la Diren est encore en attente. Des enquêtes auprès de la commune ont été réalisées lors des visites de terrains afin de récolter des informations sur les zones visitées.

3.2.4. ZONES AGRICOLES

La localisation des zones agricoles sur Maupiti a été réalisée en exploitant le recensement des zones agricoles transmis par la DAG. Ces zones seront évitées si possible pour la mise en place d'un CET.

3.2.5. ZONE D'HABITATION ET TOURISTIQUE

L'installation d'un CET peut générer certaines nuisances olfactives, sonores et visuelles. Ces désagréments peuvent être réduits, supprimés ou compensés par un certain nombre de mesures plus ou moins coûteuses.

Afin de limiter ces impacts, il est préférable de choisir un site assez éloigné des habitations.

*Suivant l'Arrêté n°1061 CM du 21 août 2002 définissant les conditions techniques d'aménagement et d'exploitation des installations d'élimination des déchets ultimes de catégories 2 et 3 dans les archipels des Australes, des îles Sous-le-Vent, des Marquises, des Tuamotu et des Gambier, il est stipulé que la distance qui sépare les limites des casiers des zones d'habitations est au minimum de **75 mètres**. Tandis qu'aux Iles du Vent, les habitations doivent être éloignées de 200 mètres au minimum du CET.*

Compte tenu des retours des enquêtes publiques sur des projets plus avancés, la distance minimale entre les habitations et le CET sera portée à 100 mètres.

3.2.6. CONTRAINTES AEROPORTUAIRES

D'après un courrier de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) représentant le service d'état de l'aviation civile en Polynésie française adressé à la Commune de HAO en Juin 2010 (*annexe 2*) , « toute opération de traitement, de stockage ou d'enfouissement de déchet organique pouvant contenir des matières organiques susceptibles d'attirer des animaux doit être proscrite autour de la zone aéroportuaire ». Ce courrier fait également état d'un avis défavorable

à toute création de décharges ou CET situé dans un périmètre de 5km de la piste d'un aéroport.

Ainsi il pèse une **très forte incertitude** d'aboutissement des autorisations administratives sur tout site de CET inclus dans ce périmètre de 5 km.

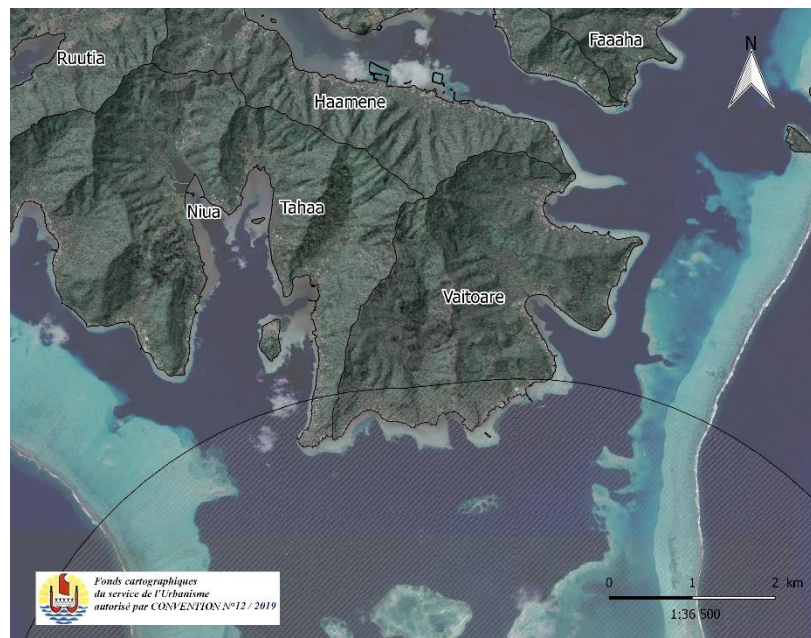


Figure 4: Périmètre (rayon 5 km) défavorable à l'implantation d'un CET par rapport à l'aéroport de Raiatea.

Tahaa a la particularité de ne pas posséder d'aéroport sur ses terres. La seule contrainte existante est celle de l'aéroport de Raiatea qui délimite la zone défavorable à la partie sud de Tahaa (fig 4).

3.2.7. CONTRAINTES FONCIERES

La commune de Tahaa fait partie des communes possédant une grande quantité de parcelles sur l'île. Les parcelles publiques seront donc privilégiées dans la recherche de sites.

3.2.8. LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

3.2.8.1. Le Plan Général d'Aménagement (PGA)

Le PGA de Tahaa a été révisé et rendu exécutoire par arrêté n°35 CM du 9 janvier 2019. Selon le règlement du PGA, seule la zone UE est susceptible d'accueillir un CET. Sur Tahaa, la superficie de cette zone est estimée à environ 550 ha.

A l'heure actuelle, cette zone UE est destinée à recevoir les équipements et infrastructures nécessaires au développement et au bon fonctionnement de la commune.

La mise en place d'un CET en dehors cette zone devra par conséquent faire l'objet d'une modification du règlement et du zonage de Tahaa.

3.2.8.2. Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

L'arrêté n° 1572 CM du 21 décembre 2006 ordonne l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Huahine.

Les risques pris en compte sont :

- Les aléas mouvement de terrain
- Les aléas d'inondations
- Les aléas de surcote marine.

En se basant sur les PPR approuvés, il est stipulé qu'en zone d'aléas fort de :

- mouvement de terrain, les installations ou aménagements jugés d'utilité publique y sont autorisés. Une note expliquant les raisons pour lesquelles une implantation en dehors de la zone à fort risque n'est pas possible devra être fournie.
- surcote marine et inondation, il est interdit tout bâtiment et équipement à risque spécial, tel que le stockage de produits polluants et/ou dangereux sauf si l'impossibilité d'implantation en dehors de ces zones est justifiée par l'étude de plusieurs sites. Des mesures particulières devront être prises.

Dans notre étude, les zones à risque faible à moyen seront favorisées.

4 - IDENTIFICATIONS DES SITES POTENTIELS

L'ensemble des contraintes listées dans le paragraphe précédent a été pris en compte pour la recherche de sites et a permis de dégager des zones potentiellement intéressantes.

Les zones non retenues pour la mise en place d'un CET sont visualisées en blanc sur la figure 5 et concerne en particulier :

- ❑ Les terrains situés au-delà de 200m d'altitude compte tenu des problèmes d'accès et de topographie qui pourraient rendre la mise en place d'un CET difficile et coûteux,
- ❑ Les secteurs urbanisés et à moins de 100m des habitations,
- ❑ Les zones de protection des forages et captages d'eau et toutes les autres zones protégées du PGA,
- ❑ Les secteurs classés en zone à risque moyen à fort de houle et d'inondation,
- ❑ Les zones où les Communes ont des projets d'aménagement,
- ❑ Les sites isolés dont la superficie minimale est <0,7 ha
- ❑ Les secteurs situés dans le périmètre de 5km autour de la zone aéroportuaire de Raiatea,

Les contraintes ont été reportées sur cartes (*cf. PRE 001*)

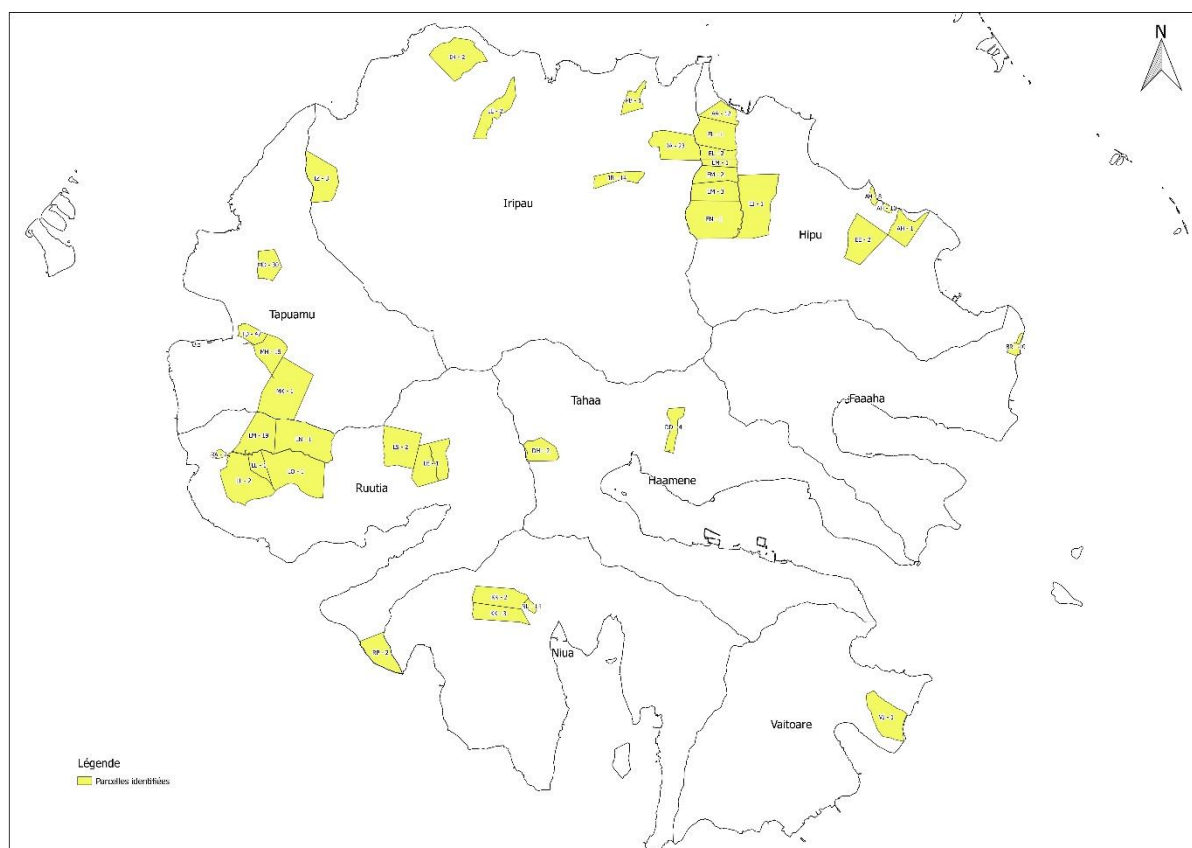


Figure 5: Parcelles identifiées

Au total, ce sont 31 parcelles qui ont été identifiées dont 11 sont publiques. La figure 6 présente ces 31 parcelles identifiées.

code section	numéro parcelle	Propriétaire	Commune	Superficie parcelle	Superficie des surfaces exploitables (pente<30%)	Géologie	distance >200 m/routes	Présence de forage à proximité	PGA
BR	10	1 Propriétaire	FAAAHA	33 666 m ²	20 615 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude	-	-	UC
DD	4	indivis	HAAMENE	93 533 m ²	16 639 m ²	relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	UC
AH	1	1 Propriétaire	HIPU	144 168 m ²	29 141 m ²	versant de faible amplitude falaise vive et falaise morte	-	oui	NCA-UE
EE	2	Pays	HIPU	254 205 m ²	18 178 m ²	escarpement rocheux mineur	>200 m	oui	NDb-UC
EI	1	Pays	HIPU	432 537 m ²	16 133 m ²	versant de faible amplitude	-	oui	NDb-NCA
EL	2	Pays	HIPU	81 102 m ²	7 380 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude	>200 m	-	NCA
EM	3	Pays	HIPU	188 575 m ²	12 124 m ²	versant de faible amplitude	-	-	NCA
EN	1	Pays	HIPU	411 744 m ²	23 908 m ²	versant de faible amplitude plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	NCA
IA	23	1 Propriétaire	IRIPAU	247 383 m ²	16 126 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	UC
IE	2	indivis	IRIPAU	176 341 m ²	44 950 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude cône adventice démantelé	-	oui	NDb-NCA
IH	2	indivis	IRIPAU	297 212 m ²	18 365 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude cône adventice démantelé	-	-	NCA
IR	14	indivis	IRIPAU	103 380 m ²	37 701 m ²	relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	UC-NCA
IZ	3	1 Propriétaire	IRIPAU	243 576 m ²	52 353 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	-	UC-NDb
PB	1	indivis	IRIPAU	82 866 m ²	26 763 m ²	versant de faible amplitude cône adventice démantelé	-	-	NDb

code section	numéro parcelle	Propriétaire	Commune	Superficie parcelle	Superficie des surfaces exploitables (pente<30%)	Géologie	distance >200 m/routes	Présence de forage à proximité	PGA
KK	2	Commune	NIUA	193 340 m ²	17 483 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant versant de faible amplitude	>200 m	-	NDb
KK	3	1 Propriétaire	NIUA	162 453 m ²	18 926 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant versant de faible amplitude	-	en amont	UC
NL	14		NIUA	19 749 m ²	12 275 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	-	UC
LE	1	1 Propriétaire	RUUTIA	277 009 m ²	18 791 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	NCA
LL	1	Commune	RUUTIA	78 369 m ²	15 941 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	-	NCA
LL	2	indivis	RUUTIA	358 153 m ²	57 461 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	-	NCA
LM	19	Commune	RUUTIA	247 338 m ²	45 297 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	-	NCA
LN	1	Commune	RUUTIA	378 271 m ²	10 214 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	NCA
LO	1	Commune	RUUTIA	435 025 m ²	10 140 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	NCA
LS	2	1 Propriétaire	RUUTIA	270 323 m ²	29 288 m ²	versant de faible amplitude escarpement rocheux mineur	-	-	NDb
RA	7	Pays	RUUTIA	20 220 m ²	19 939 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	-	NCA
RP	2	Pays	RUUTIA		8 193 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude	>200 m	-	UT
MD	30	indivis	TAPUAMU	122 550 m ²	19 082 m ²	versant de faible amplitude	>200 m	-	NDb
MH	15	indivis	TAPUAMU	161 116 m ²	21 127 m ²	plaine alluviale et plaine cotière	-	oui	UB
MK	1	indivis	TAPUAMU	449 580 m ²	27 139 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	en aval	UB
TD	47	ayant	TAPUAMU	78 152 m ²	60 842 m ²	plaine alluviale et plaine cotière relief de dissection des éboulis de base de versant	-	en amont	UB
VI	1	ayant	VAITOARE	241 907 m ²	16 282 m ²	plaine alluviale et plaine cotière versant de faible amplitude rebord de caldeira	-	-	NDb

Figure 6: Tableau des parcelles identifiées lors de la première analyse

Etudes de recherches de sites et faisabilité des CET sur les îles de Huahine, Tahaa et Maupiti – Communauté de Communes HAVA'I - SPEED – Mars 2019

Ces secteurs identifiés ont été présentés à la CCH lors d'une rencontre le 13/05/2019.

Les sites potentiels ont été identifiés sur carte (*cf. PR002*)

Madame le maire TEMATARU de Tahaa s'est orientée vers les parcelles suivantes :

- Vers le secteur d'UTUONE, LM 19, LL 1, LN 1 et LO 1
- EL 1, EL 2, EM 1 et EM 2 à Hipu vers Faahue
- VI 1 à Vaitoare

Les sites suivants de Tahaa ont été écartés par la mairesse :

- AH 8 et EE 2 du fait de la présence d'un marae,
- KK 2, site potentiel pour le projet de mise en place d'un jardin botanique.
- DM 2 du fait de la proximité d'un réservoir et d'un forage d'eau
- D'une façon générale, les deux grandes vallées situées à Iripau et plus globalement la zone Nord de Tahaa est destinée à recevoir des ouvrages de production d'eau. Ces zones ne sont donc pas appropriées pour l'implantation d'un CET.

Ces secteurs ont fait l'objet d'une analyse comparative sommaire en posant les avantages et inconvénients de chacun d'entre eux.

Cette analyse a porté sur les critères suivants :

- Technique : accessibilité, topographie,
- Environnementaux : présence de forage et captage,
- Patrimoniaux : la proximité d'un site archéologique,
- Sociaux qui sont difficiles à apprécier notamment concernant la présence d'habitations ou d'agriculteurs sur les secteurs identifiés.

Au final, parmi ces 3 secteurs 2 ont été retenus :

- Le secteur d'Utoune
- Le secteur de Hipu

Pour une question de localisation, le site de Vaitoare a été écarté. En effet le secteur est relativement éloigné par rapport aux zones d'habitations denses, ce qui ferait des trajets à parcourir assez importants pour les camions de collecte.

Cependant, il faut noter que Monsieur le maire de Hipu a exprimé l'idée de mettre en place une marina dans la baie située en aval du secteur de Hipu.

5 - ANALYSE MULTICRITERE

5.1. METHODOLOGIE

L'analyse multicritères permet de dresser l'ensemble des caractéristiques techniques et environnementales, permettant de déterminer au mieux la faisabilité d'une implantation de site de stockage.

Cette analyse, réalisée à partir des données cartographiques, bibliographiques et de terrain, permet d'appréhender les atouts et inconvénients d'un site (accessibilité, caractéristique du terrain, impacts prévisibles...) afin de déterminer l'importance des travaux à engager ainsi que leur faisabilité. La méthodologie est détaillée en *annexe 3*.

Cette analyse multicritères a été réalisée à partir des visites des différents secteurs retenus.

A l'issue de cette analyse, un classement a été établi par notation selon 4 familles spécifiques décomposées en critères et sous-critères.

Deux approches ont été abordées (tableau 1) :

- Un classement sans pondération,
- Un classement avec pondération afin d'accentuer certains paramètres. Il a été considéré que l'intérêt économique et les impacts potentiels ont un poids important.

Famille	Ratio non pondéré	Ratio pondéré
CARACTERISTIQUES NATURELLES	36%	21%
INTERET ECONOMIQUE	21%	30%
URBANISME	13%	9%
IMPACTS POTENTIELS	31%	40%

Tableau 1: Famille de critères et pondération

Une note d'incertitude allant de 1 à 3 a été également ajoutée à l'évaluation. 3 représente la note où le doute est le plus fort (absence où très peu de données) et 1 le plus faible.

La notation finale sera une addition des notes de sous-critères affectés d'un coefficient d'incertitude et éventuellement d'un coefficient de pondération.

Notation finale = somme (note de chaque critère X note d'incertitude X note de pondération)

Nous retenons le postulat suivant : Plus la note est basse, meilleur est classement du site

Il a été considéré que les impacts potentiels constituent un critère important de sélection du site (ratio de 40%). En effet, outre le paramètre économique, la mise en place d'un CET doit prendre en compte le contexte environnemental et surtout social dans le périmètre proche du terrain.

Un centre d'enfouissement est susceptible de susciter de la part des riverains crainte et opposition avec pour motivations principales : la mauvaise image de marque, la crainte de risques pour la santé, la crainte des nuisances occasionnées et des risques de pollution.

5.2. LES SITES IDENTIFIÉS

L'analyse des sites identifiés est détaillée en *annexe 4*.

5.2.1.1. Localisation des sites

La commune de Tahaa est propriétaire de plusieurs parcelles sur l'île. Les recherches de sites ont donc été privilégiées sur ces dernières.

Suite à l'analyse multicritère réalisée, deux grands secteurs ont pu être identifiés (fig 7):

- Le secteur localisé à Hipu
- Le secteur localisé à Ruutia dans la vallée de Utuone (secteur déjà identifié dans d'autres études pour la mise en place d'installation de traitement des déchets)

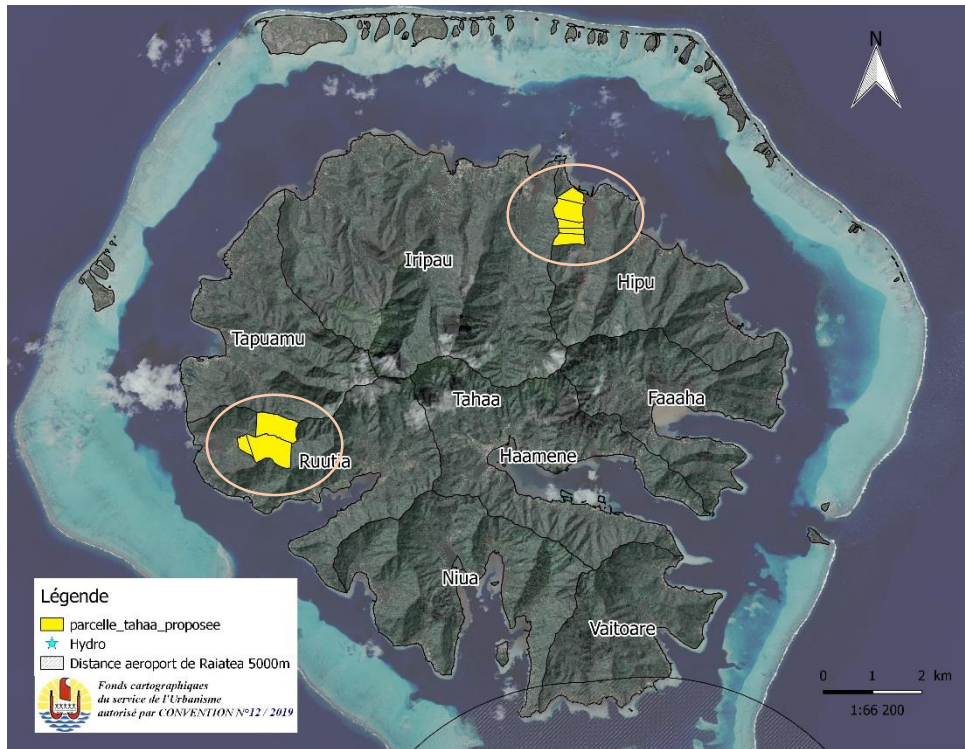


Figure 7: localisation des parcelles potentielles

5.2.1.2.Secteur de Hipu

L'un des secteurs sélectionnés se situe au nord de Tahaa, dans la commune de Hipu sur la rive ouest de la lagune de Faahue.

Il est accessible depuis la route principale par un chemin en terre qui traverse différentes parcelles.

L'analyse des premiers critères de recherche a mené à identifier 5 parcelles :

- 1 communale
- 4 privées

En effet, la commune avait émis lors de la réunion de présentation du 13/05/2019, l'éventualité d'acquérir ces parcelles privées.

Les parcelles ne sont actuellement pas utilisées et présentent une végétation à dominante naturelle. Des falcata et des cocotiers arborent les rives de la lagune.

Concernant les projets dans la zone, Monsieur le maire de Hipu a évoqué l'idée de construire une marina dans la baie située en aval du site.

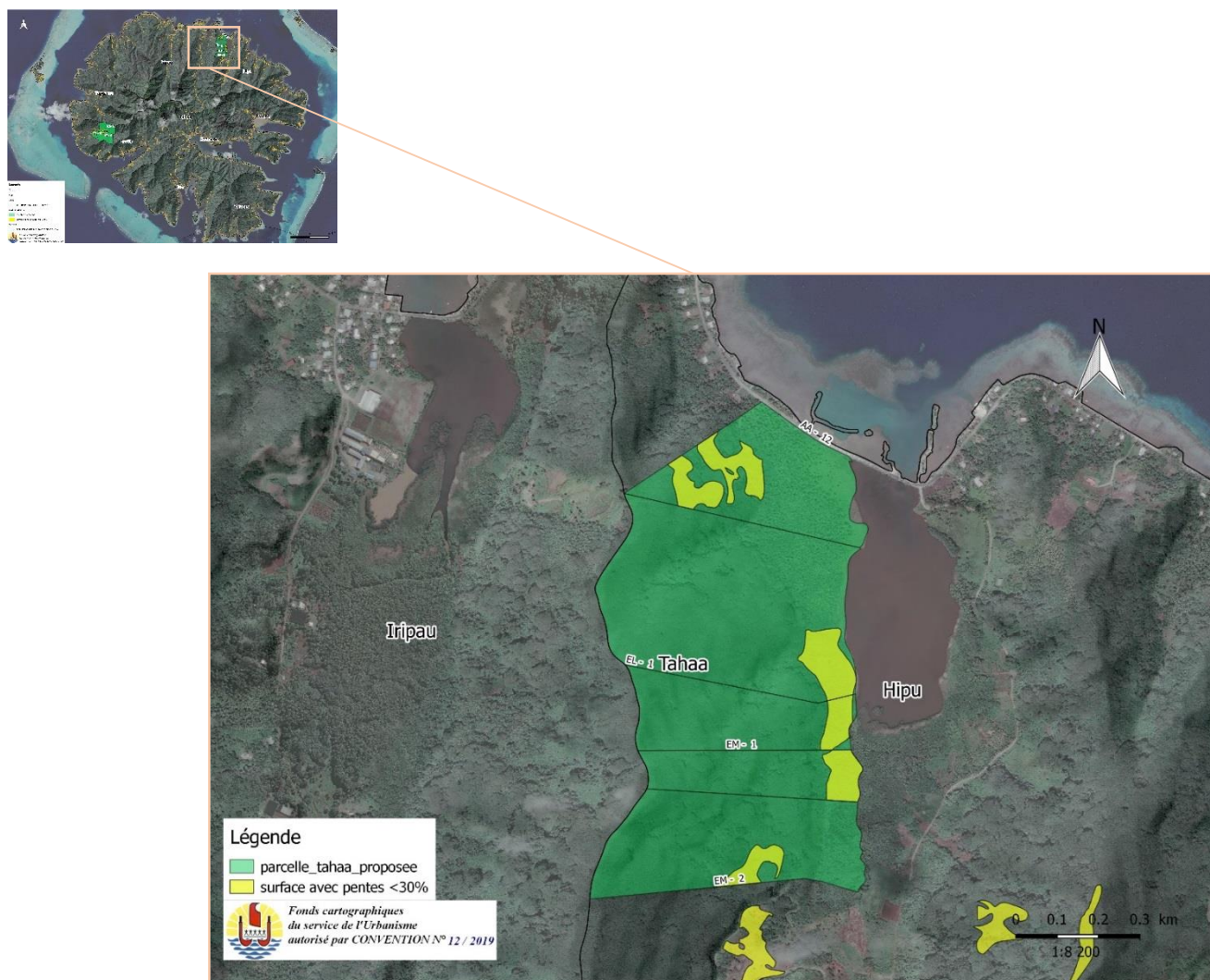


Figure 8: Site de Hipu

Les surfaces jaunes de la figure 8 sont caractérisées par des pentes inférieures à 30%.

 Points forts	 Points faibles
1 parcelle publique sur les 5 Superficie totale suffisante pour le stockage des déchets sur 20 années	À proximité de la lagune de Faahue Gestion des eaux pluviales 4 parcelles privées sur 5 identifiées Etudes géotechniques Zone agricole Projet de marina dans la baie en aval du site

5.2.1.3. Secteur de Utuone – Ruutia

Le secteur, situé en zone agricole selon le PGA, est localisé dans la commune de Ruutia, et s'étend sur les terres de UPAI et TIVA lot 4.

C'est un secteur qui a déjà fait l'objet d'études en 2008 pour une implantation éventuelle d'une filière de traitement des déchets.

Compte tenu de la superficie importante de la zone d'étude, une portion seulement du secteur peut être utilisée à l'implantation du CET. Le choix du site a été réalisé en fonction des critères cités dans les chapitres précédents, et s'est porté sur la parcelle LO1 située sur la terre de TIVA.

En effet, la parcelle présente une surface exploitable d'environ 2,1 ha qui est caractérisée par des pentes inférieures à 30% et une végétation à dominante naturelle. Cette superficie propose une capacité de stockage de déchets largement supérieure à 20 ans.

Le site accueille actuellement quelques cultures maraichères sur quelques mètres carrés.

Les pistes actuelles permettent d'ores et déjà d'accéder aisément au site.

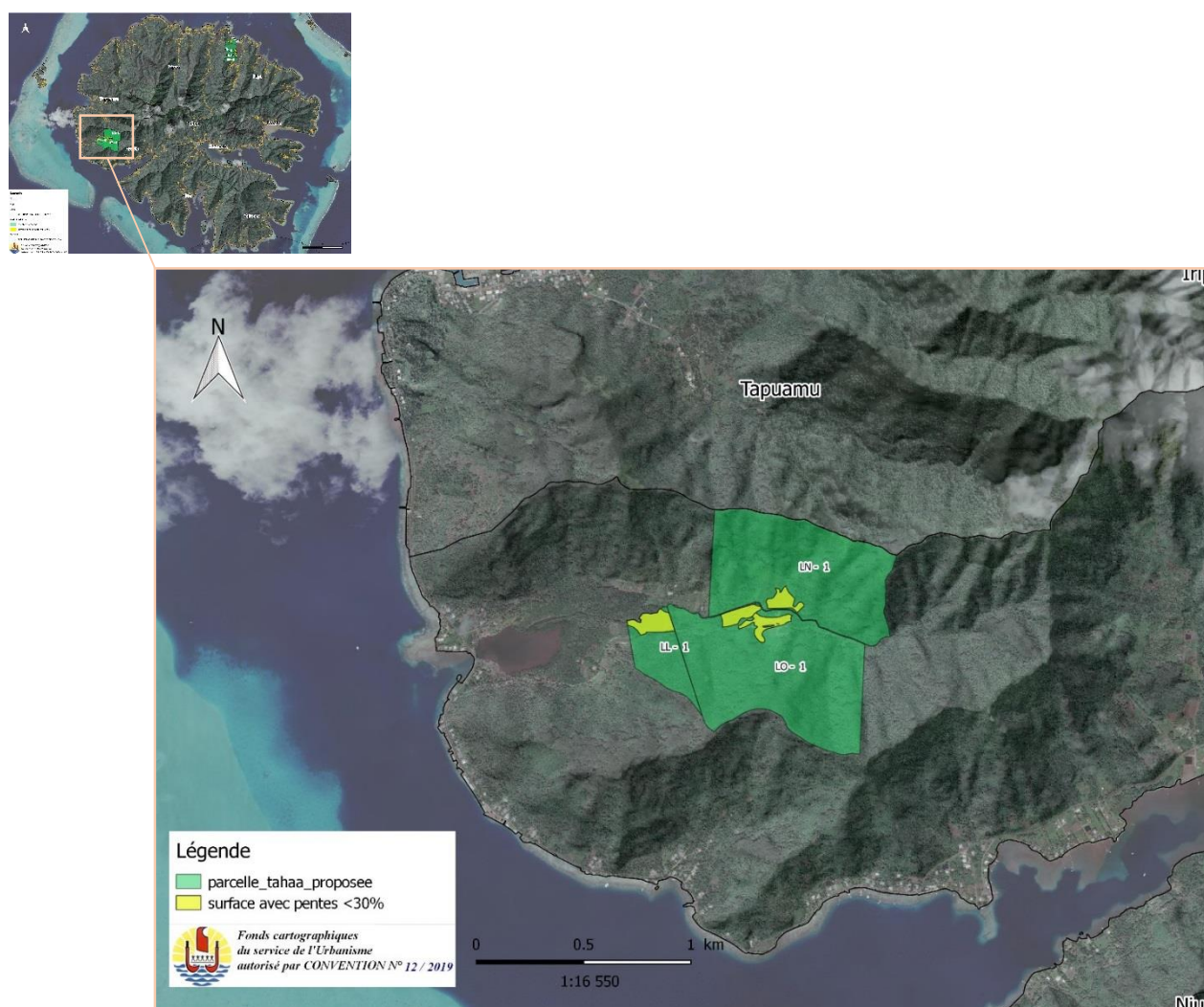


Figure 9: Site d'Utuone

 Points forts	 Points faibles
Terrain communal Accès facilité par la présence de chemin existant Très peu d'habitations Position centrale du site par rapport aux infrastructures portuaires	Zone agricole (NCA) selon le PGA Présence de culture maraichère Accès au site via un chemin traversant une propriété privée Lagune à proximité

Site isolé et en retrait	Gestions des eaux pluviales
Bonne superficie et capacité de stockage des déchets supérieure à 20 ans	

5.3. CONCLUSION

Un histogramme a été réalisé et permet de comparer les 4 secteurs visités (Fig 10) et de mettre en avant les points forts et faibles de chacun d'entre eux.

Rappel règle de classement : Plus la note est basse, meilleur est le classement du site.

Famille	Utuone - LO 1/LL 1/LN 1	Hipu - AA 12 EL1 EL2 EM1 EM2
CARACTERISTIQUES NATURELLES	35	36
INTERET ECONOMIQUE	29	33
URBANISME	6	8
IMPACTS POTENTIELS	30	39
TOTAL points pondérés	100	116
Total points non pondérés	71	81

Tableau 2: Tableau de synthèse de l'analyse

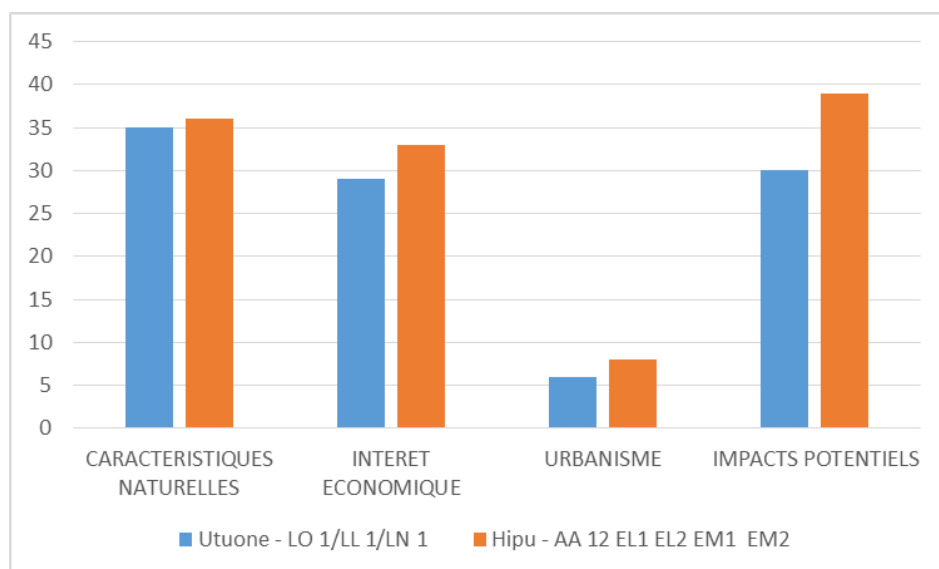


Figure 10: Comparaison des sites selon les 4 familles de critère

Dans le cadre d'une pondération (tableau 2), le site de Utuone se démarque de l'analyse.

Ce site est intéressant sur l'ensemble des critères considérés. C'est un site localisé sur des parcelles communales et qui offre une superficie suffisante pour le stockage de déchets sur 20 ans. Sa situation en retrait dans une vallée peu habitée permet d'avoir un faible impact sur la population environnante. Cependant, des travaux d'aménagements devront être réalisés pour le site et pour l'accessibilité (élargissement du chemin, stabilisation). De plus, le secteur est localisé en zone UE selon le PGA.

Il est important de noter que le site d'Utuone a déjà fait l'objet d'études pour l'implantation d'une filière de traitement des déchets.

Le deuxième site est localisé en zone agricole à Hipu. Tout comme le site d'Utuone, le secteur de Hipu offre des superficies pouvant stocker des déchets sur une durée de 20 années. Des travaux d'aménagements devront être réalisés pour stabiliser et élargir le chemin d'accès. Le site est visible depuis la route principale. Cependant, un projet de marina dans la baie en aval du site a été évoqué.

De manière générale, des études géotechniques devront être réalisées sur les sites afin de déterminer la faisabilité du CET.

5.4. SUITE A DONNER

Afin de lever les dernières incertitudes et pouvoir statuer parmi les sites identifiés, il conviendrait de préciser :

- L'acceptabilité sociale du site par une enquête, un sondage ou tout autre moyen adapté,
- Une étude géotechnique précisant :
 - la nature et les caractéristiques du sous-sol notamment en matière de perméabilité,
 - la proximité de la nappe
 - les risques de glissement de terrain

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Sites culturels et patrimoniaux inventoriés

Annexe 2 : Courrier de l'aviation

Annexe 3 : Méthodologie

Annexe 4 : Analyse détaillée des sites

Annexe 5 : Liste des plans

Annexe 1 : Sites culturels et patrimoniaux inventoriés

Annexe 2 : Courrier de l'aviation

Annexe 3 : Méthodologie

Annexe 4 : Analyse détaillée des sites

Annexe 5 : Liste des plans

Numérotation		Intitulé
PRE	1	Carte des contraintes Tahaa
PRE	2	Sites identifiés Tahaa